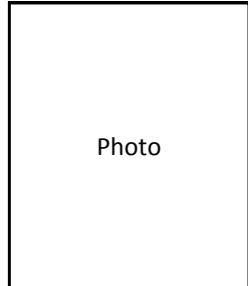



**FICHE D'INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE
2018-2019**
CARTE A RETOURNER AVANT LE 3 SEPTEMBRE 2018 A LA MAIRIE
Nom de l'enfant :.....

Prénom :.....

Date de naissance :.....

Classe de :.....


Père	Mère
Nom:.....	Nom:.....
Prénom:.....	Prénom:.....
Adresse:.....	Adresse:.....
.....
Ville:.....	Ville:.....
Tél. Fixe:.....	Tél. Fixe:.....
Tél. Mobile:.....	Tél. Mobile:.....
Adresse e-mail:.....	Adresse e-mail:.....
.....

Adresse de Facturation:.....

.....

 Inscription régulière à l'année (mettre une croix dans les cases de présence de l'enfant)

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
-------	-------	-------	----------

 Inscription occasionnelle (informer le service restauration au plus tard six jours avant)

L'enfant est-il à jour dans ses vaccins: oui non

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

Allergies:

Alimentaires

Autres allergies

.....
.....
.....
.....

Si un P.A.I est en cours, veuillez prendre contact avec M. MEISTER responsable du service restauration pour une prise de rendez-vous au 02-54-70-80-52.

Autres informations:

.....
.....
.....

Je soussigné(e),.....

Responsable de l'enfant,.....

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise en cas de besoin, le transport de mon enfant à l'hôpital le plus proche.

Date:

Signature:

La commune offre la possibilité aux enfants de prendre leur repas au restaurant scolaire les jours d'école.

Dans un soucis d'amélioration du fonctionnement du service, la commune a décidé de mettre en place deux tarifs pour les repas.

Tarif:

- pour les repas réguliers **3,50 €**
- pour les repas occasionnel **5 €**

Règlement:

L'inscription à la restauration scolaire entraîne l'acceptation du règlement , qui sera diffusé à la rentrée scolaire.

Absences:

Pour toute absence d'un enfant inscrit, même pour des situations exceptionnelles (congés des parents, présence des grands-parents.....), les repas non pris seront facturés, sauf si le service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse a été prévenu par écrit ou par mail 6 jours auparavant.

Seules les absences pour maladie de l'enfant seront prises en compte, à condition d'en avertir le service petite enfance , enfance et jeunesse le matin et de prévoir un certificat médical dans les 8 jours.

Pour signaler une absence, contacter le service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse:

enfance.jeunesse@montpreschambord.fr

Une permanence aura lieu le samedi 1er Septembre 2018 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Mont-près-Chambord afin de répondre à vos questions.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.

enfancejeunesse@montpreschambord.fr

Mairie de Mont-près-Chambord, Place du 8 mai 1945,

41250 MONT-PRES-CHAMBORD

Tél : 02.54.70.58.08